



**بنك المغرب**  
BANK AL-MAGRIB

## **ENQUETE TRIMESTRIELLE SUR LES TAUX DEBITEURS**

**Méthodologie d'élaboration et de calcul**

**Septembre 2018**

بنك المغرب

Bank Al-Maghrib mène, depuis juin 2006, une enquête sur les taux débiteurs pratiqués par les banques. Cette enquête renseigne sur le volume des crédits accordés à la clientèle, ainsi que sur les taux d'intérêt appliqués au cours d'un trimestre donné.

Le suivi de ces taux revêt une importance cruciale aussi bien pour l'appréciation du coût d'accès au crédit pour les agents non financiers que pour l'analyse des mécanismes de transmission de politique monétaire par les taux.

En 2018, Bank Al-Maghrib a procédé à la refonte du reporting de collecte auprès des banques des taux débiteurs, l'objectif étant d'enrichir le contenu informationnel de l'enquête avec notamment une ventilation des résultats par taille d'entreprises pour mieux appréhender les conditions de financement des Très Petites, petites et Moyennes Entreprises (TPME). En outre, de légers ajustements méthodologiques ont été introduits pour tenir compte des évolutions des meilleures pratiques internationales en la matière.

## I. Contenu informationnel de l'enquête

Les banques communiquent à la Banque Centrale, au plus tard 15 jours après la fin de chaque trimestre, le volume des nouveaux crédits alloués aux agents économiques ainsi que les taux les assortissant au titre du trimestre écoulé. Les taux moyens pondérés sont ventilés par tranche de montant<sup>1</sup>, par objet économique et par type d'agents tels que définis dans le chapitre 6 du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Les agents économiques sont répartis selon la sectorisation suivante :

- **Sociétés financières** : toutes les sociétés engagées principalement dans l'intermédiation financière ou dans des activités d'auxiliaire financier qui y sont liées ;
- **Sociétés non financières** constituées d'entreprises publiques et privées. Pour cette dernière catégorie, les entreprises sont classées par taille selon les mêmes critères de segmentation bâloise.
  - ✓ TPE : La très petite entreprise est celle qui répond aux deux conditions suivantes : le chiffre d'affaires hors taxes est inférieur ou égal à 10 millions de dirhams et le montant global des créances que détient l'établissement à son égard est inférieur ou égal à 2 millions de dirhams ;
  - ✓ PME : La petite et moyenne entreprise est celle qui répond à l'une des deux conditions suivantes : 1) le chiffre d'affaires hors taxes est supérieur à 10 millions de dirhams et inférieur ou égal à 175 millions de dirhams ; 2) le chiffre d'affaires hors taxes est inférieur ou égal à 10 millions de dirhams et le montant global des créances que détient l'établissement à son égard est supérieur à 2

---

<sup>1</sup> Les tranches utilisées ont été fixées par référence à l'historique du volume des crédits accordés par les banques.

millions de dirhams ;

- ✓ GE : la grande entreprise est celle dont le chiffre d'affaires hors taxes, ou celui du groupe d'intérêt auquel elle appartient, est supérieur à 175 millions de dirhams.

- **Administrations publiques** constituées de l'administration centrale, les administrations locales et celles de sécurité sociale.
- **Entrepreneurs individuels** : personnes physiques disposant d'entreprises individuelles dont la personnalité juridique n'est pas distincte de celle de ces entrepreneurs (artisans, commerçants, membres de professions libérales...)
- **Particuliers** : personnes physiques autres que les entrepreneurs individuels qui jouissent d'une autonomie de dépense et dont la fonction principale est la consommation (salariés, fonctionnaires, clients de passage...).

En outre, les objets économiques des crédits se présentent comme suit :

- comptes chèques et comptes courants débiteurs ;
- crédits de trésorerie ;
- crédits à l'équipement ;
- crédits à la promotion immobilière ;
- crédits immobiliers aux particuliers ;
- crédits à la consommation aux particuliers ;
- autres créances sur la clientèle.

Pour chaque banque, l'enquête permet de collecter :

1. Taux moyen pondéré ( $TMP_{boam}$ ) défini comme suit :

$$TMP_{boam} = \frac{\sum_{l=1}^{K_m} (T_{boaml} * M_{boaml})}{\sum_{l=1}^{K_m} M_{boaml}}$$

$M_{boaml}$ : Montant accordé par la banque «b» pour les crédits relevant d'un objet économique « o » au type d'agent «a» d'une tranche de montant «m» pour un individu «l».

$T_{boaml}$  : Taux des crédits accordés par la banque «b» pour un objet économique « o » au type d'agent «a» d'une tranche de montant «m» pour un individu «l».

2. Nombre de crédits accordés ( $N_{boa}$ ) par la banque b, par objet et par agent économique.
3. Montant des crédits autorisés ( $M_{aut_{boa}}$ ) par la banque b, par objet et par agent économique et concerne les comptes chèques et comptes débiteurs.
4. Montant des crédits décaissés ( $M_{boa}$ ) réellement débloqué par la banque b, par objet et par agent économique.

5. Taux moyen pondéré des crédits autorisés ( $TMPA_{boa}$ ) par la banque b, par objet et par agent économique et concerne les « comptes chèques et comptes débiteurs ».
6. Taux moyen pondéré des crédits décaissés ( $TMP_{boa}$ ) par la banque b, par agent et par objet économique.
7. Taux et montants des crédits assortissant les sociétés non financières privées par taille d'entreprise (TPE, PME et GE).

## II. Calcul des taux débiteurs

Pour le calcul des taux débiteurs, Bank Al-Maghrib exploite les déclarations des banques ayant répondu à l'enquête, en s'assurant de la représentativité par rapport au volume des crédits accordés.

Ainsi, BAM procède au calcul des taux débiteurs en trois étapes :

- Etape 1 : Calcul des taux débiteurs par type d'agent ( $TMP_{oa}$ ) pour chaque objet économique :

$$TMP_{oa} = \frac{\sum_{b=1}^B (TMP_{boa} * M_{boa})}{\sum_{b=1}^B M_{boa}}$$

$M_{boa}$  : Montant accordé par la banque « b » pour les crédits d'un objet économique « o » et au type d'agent « a » ;

$TMP_{boa}$  : Taux appliqué par la banque « b » pour les crédits d'un objet économique « o » et au type d'agent « a » ;

B étant le nombre de banques ayant répondu,  $B = 1, \dots, 16$ .

- Etape 2 : Calcul des taux débiteurs par objet économique ( $TMP_o$ ). Le calcul est effectué sur la base des taux issus de l'étape 1 en excluant les sociétés financières et l'administration publique.

Pour chaque objet économique :

$$TMP_o = \frac{\sum_{a=1}^A (TMP_{oa} * M_{oa})}{\sum_{a=1}^A M_{oa}}$$

$M_{oa}$  : Montant des crédits d'un objet économique « o » et accordés au type d'agent « a » ;

$TMP_{oa}$  : Taux appliqué sur les crédits d'un objet économique « o » et accordés au type d'agent « a » ;

A le nombre des agents économiques<sup>2</sup>,  $A = 1, \dots, 4$ .

- Etape 3 : Calcul du taux débiteur global ( $TMP$ ) qui représente le taux appliqué par toutes les banques et à tous les objets économiques :

$$TMP = \frac{\sum_{o=1}^R (TMP_o * M_o)}{\sum_{o=1}^R M_o}$$

<sup>2</sup> Entrepreneurs individuels, sociétés non financières privées et publiques et particuliers.

$M_o$  : Montant des crédits d'un objet économique « o » ;  
 $TMP_o$  : Taux appliqué sur les crédits d'un objet économique « o » ;  
R étant le nombre d'objets économiques,  $R=1,..,7$ .

Bank Al-Maghrib procède également au calcul des taux débiteurs par taille d'entreprise selon les étapes suivantes :

- Etape 1 : Calcul des taux débiteurs appliqués aux crédits accordés aux PME pour chaque objet économique ( $PME_o$ ) :

$$PME_o = \frac{\sum_{b=1}^B (TMP_{bo} * M_{bo})}{\sum_{b=1}^B M_{bo}}$$

$TMP_{bo}$  : taux des crédits accordés aux PME par la banque « b » et d'un objet économique « o » ;

$M_{bo}$  : Montant des crédits accordés aux PME par la banque « b » et d'un objet économique « o » ;

B étant le nombre de banques ayant répondu,  $b = 1,..,16$ .

- Etape 2 : Calcul du taux débiteur sur les crédits accordés aux PME ( $PME$ ) qui représente le taux appliqué par toutes les banques et à tous les objets économiques:

$$PME = \frac{\sum_{o=1}^R (TMP_o * M_o)}{\sum_{o=1}^R M_o}$$

$TMP_o$  : taux des crédits accordés aux PME d'un objet économique « o » ;

$M_o$  : Montant des crédits accordés aux PME d'un objet économique « o » ;

R étant le nombre d'objets économiques,  $R=1,..,7$ .

De la même manière, il est procédé au calcul des taux débiteurs pour les grandes (GE) et pour les très petites entreprises (TPE).

### III. Publication des résultats

Les résultats de l'enquête sur les taux débiteurs sont publiés selon un calendrier diffusé sur le site de Bank Al-Maghrib.